



Achat voiture neuve - retractation

Par **Chris92**, le **24/03/2009** à **20:53**

Bonjour,

Le samedi 14 mars, je suis allée chez un concessionnaire X. J'en suis ressortie en ayant signé un bon de commande et un chèque d'acompte de 1 000 €.
Dès le lendemain, j'ai regretté de m'être engagée si vite.

Le mardi, je suis allée voir un de ses concurrents Y qui m'a proposé une offre plus intéressante.

Le jeudi, j'ai appelé le concessionnaire pour lui faire part de mes doutes et de l'offre plus avantageuse faite par son concurrent.
Il m'a dit 'alors on annule la vente ou pas ?'. Je lui ai dit qu'on annulait la vente.

Le vendredi, il m'a rappelée pour me dire qu'il était embêté par ma décision vis-à-vis de sa direction car il allait se retrouver avec la voiture sur les bras. Il m'a demandé de repasser à la concession pour discuter. Je m'y suis rendue immédiatement.

Il m'a demandé quelle offre avait fait son concurrent et quand je le lui ai dit, il m'a dit que ça risquait de ne passer auprès de sa direction. Il est alors allé voir son directeur. Il est revenu en me disant que son directeur refusait d'annuler la vente.
Je lui ai dit que j'avais préparé un courrier de rétractation que j'allais lui envoyer le jour même en recommandé avec AR.
Il m'a alors dit que son directeur était d'accord pour s'aligner sur l'offre concurrente à condition que je lui montre l'offre écrite de son concurrent.
Je lui ai fait remarquer que la tournure des événements ne me plaisait pas et que je ne voyais pas pourquoi à conditions équivalentes je ferais affaire avec lui.

Le jour même, j'ai envoyé mon courrier recommandé (dans le délai légal de 7 jours) et je suis retournée voir son concurrent pour essayer la voiture (ce que je n'avais pas fait jusque là).

Aujourd'hui, j'ai appelé le concessionnaire X pour lui demander s'il avait reçu mon courrier et quand il allait me rendre mon acompte étant donné que je préférais faire affaire avec son concurrent.

Il m'a répondu qu'il avait reçu le courrier mais qu'il ne me rendrait pas mon chèque si je ne lui achète pas de voiture.

Quel recours ai-je ? A-t-il le droit de garder mon chèque ?

J'ai la sensation de m'être fait escroquer.

Merci d'avance de votre aide.